

Bulletin Municipal Officiel

N°169

AOÛT 2015

Actes administratifs
Arrêtés du Maire

Sommaire

Sécurité.....	2
Direction de la proximité	2
Service Gestion du domaine public unité réglementation	2
Direction Générale du Développement Urbain.....	29
Autorisations préalables pour enseignes.....	29
Déclarations préalables.....	30
Permis de construire	32
Permis de démolir.....	33
Direction des Affaires Juridiques, des Assurances et du Patrimoine.....	33
Direction des services financiers.....	33
Direction de la commande publique	35

Sécurité

Arrêté n° 074/15 autorisation de travaux 69 266 15
0019 du 15 juillet 2015
Ehpad Henri Vincenot
Sis 16 avenue Dutrievoz à Villeurbanne
Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 075/15 autorisation de travaux 69 266 15
0054 du 15 juillet 2015
INSA LYON Dirpat/médiathèque Marie Curie
Sis 33 rue Jean Capelle à Villeurbanne
Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 076/15 autorisation de travaux 69 266 15
0050 du 10 août 2015
collège Jean Jaurès
Sis 54 rue Jean Jaurès à Villeurbanne
Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 077/15 autorisation de travaux 69 266 15
0059 du 10 août 2015
Carrefour Market Salengro
Sis 54 rue Jean Jaurès à Villeurbanne
Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° A-078/15 du 10 août 2015
Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle

«salon du Mieux Etre de Lyon»
Centre de Congrès « Espace Tête d'Or »
sis 103 boulevard de la bataille de Stalingrad à
Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° A-079/15 du 10 août 2015
Arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle
«show Room fournisseurs Auchan»
Espace Double Mixte - Domaine Scientifique de la
Doua
sis 19 avenue Gaston Berger à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 081/15 autorisation de travaux 69 266 15
0066 du 24 août 2015
Habitat Jeune Totem
Sis 90 cours Tolstoï à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 082/15 autorisation de travaux 69 266 15
0070 du 24 août 2015
Le 1000
Sis 18 rue du Roulet à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Arrêté n° 083/15 autorisation de travaux 69 266 15
0067 du 24 août 2015
Astroballe
Sis 44 rue Marcel Cerdans à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

arrêté n° A-084/15 du 24 août 2015
arrêté d'ouverture d'une manifestation
exceptionnelle
«salon du mariage et des jours de fête»
Espace Double Mixte - Domaine Scientifique de la
Doua
sis 19 avenue Gaston Berger à Villeurbanne

Pour le maire,
Didier Vullierme

Direction de la proximité
Service Gestion du domaine public unité
réglementation

Lieu de l'occupation : Rue des Deux Frères entre le
n°7 et n°11

Arrêté n° : 2015/001

ARTICLE 1

Du 12/01/2015 au 12/04/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve

du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une cabane de chantier,wc chimique,engins de manutention,dépôt de matériaux pour des travaux d'enfouissement réseaux électrique. .Sur stationnement :15mx2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Somme entre rue Maréchal Foch et rue des Roses
Arrêté n° : 2015/002

ARTICLE 1

Du 12/01/2015 au 12/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une cabane de chantier,wc chimique,engins de manutention,dépôt de matériaux pour des travaux d'enfouissement réseaux électrique. .Sur stationnement :15mx2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Marc Sangnier n°10
Arrêté n° : 2015/003(prolongation et régularisation de l'arrêté 2014/638)

ARTICLE 1

Du 20/12/2014 au 20/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un contenant de stockage pour des travaux de ravalement de façade d'un immeuble. Sur stationnement:14mx4m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Emile Zola n°186
Arrêté n° : 2015/004(prolongation et régularisation de l'arrêté 2014/632)

ARTICLE 1

Du 03/01/2015 au 03/02/2015 , le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de ravalement de façade. Sur le trottoir :39,60mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Feysine du n°39 au n°51

Arrêté n° : 2015/005(prolongation de l'arrêté 2014/365)

ARTICLE 1

Du 05/01/2015 au 31/07/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place de 9 poteaux bois sur socle pour des travaux d'alimentation électrique pour un chantier de construction.Sur trottoir :9mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours de la République du n°45 au n°49 et au droit du n°40

Arrêté n° : 2015/006(prolongation et régularisation de l'arrêté 2014/555)

ARTICLE 1

Du 04/01/2015 au 04/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir ,chaussée et stationnement pour la pose de barrières type Héras pour des travaux de désamiantage d'un immeuble. Sur le trottoir :23mx2,50m.Sur chaussée :15mx2m et sur stationnement du n°45bis au n°45 :10mx2m.Sur stationnement au n°40 :20mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue du 8 Mai 1945 n°56

Arrêté n° : 2015/007

ARTICLE 1

Du 14/01/2015 au 14/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la pose d'une benne pour des travaux d'évacuation d'un appartement. Sur le stationnement :10mx2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Fontanière du n°17 au n°19

Arrêté n° : 2015/008

ARTICLE 1

Du 16/01/2015 au 16/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la pose d'un camion toupie pour des travaux d'une chappe béton. Sur le stationnement :15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Primat du n°55 au n°59

Arrêté n° : 2015/009(prolongation de l'arrêté 2014/591)

ARTICLE 1

Du 11/01/2015 au 31/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place de barrières type héras périmètre de sécurité pour des travaux de démolition. Sur stationnement :35mx2m et sur trottoir :35mx2m.Un passage piéton provisoire sera mis au n°59 de la rue Primat.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Berthelot du n°17 au n°21

Arrêté n° : 2015/010(prolongation de l'arrêté 2014/592)

ARTICLE 1

Du 11/01/2015 au 31/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place de barrières type héras périmètre de sécurité pour des travaux de démolition. Sur trottoir :29mx1,50m.Un passage piéton provisoire sera mis au n°17 de la rue Berthelot.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Des Bienvenus du n°13 au n°15

Arrêté n° : 2015/011

ARTICLE 1

Du 20/01/2015 au 02/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux d'isolation des combles sur terrasse d'un immeuble. Sur stationnement :20mx2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Charrin n°14

Arrêté n° : 2015/113

ARTICLE 1

Du 18/03/2015 au 27/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier +remorque pour des travaux de sondage géotechnique .Sur stationnement : 20m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Hippolyte Khan n°8
Arrêté n° : 2015/012

ARTICLE 1

Du 20/01/2015 au 21/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de livraison pour des travaux de rénovation appartement. Sur stationnement :15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Léon Blum du n°123 au
n°125

Arrêté n° : 2015/013

ARTICLE 1

Du 21/01/2015 au 27/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux d'évacuation de déblais pour un chantier de rénovation appartement. Sur stationnement :5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Aynard n°4 à angle
Tolstoi

Arrêté n° : 2015/014

ARTICLE 1

Du 26/01/2015 au 26/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de rénovation de façade. Sur trottoir :30mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Poizat en face du n°42 au
n°46

Arrêté n° : 2015/015

ARTICLE 1

Du 19/01/2015 au 04/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une roulotte de chantier pour des travaux du sytral. Sur stationnement :5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Paul Verlaine n°35

Arrêté n° : 2015/016

ARTICLE 1

Du 04/02/2015 au 04/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion monte meuble pour livraison dans un appartement. Sur trottoir :4mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Bd Honoré de Balzac face au
n°3

Arrêté n° : 2015/017

ARTICLE 1

Du 19/01/2015 au 27/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un cabane de chantier pour des travaux pour le sytral. Sur trottoir :4mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Galline du n°59 au n°61
et en face du n°59 et n°61

Arrêté n° : 2015/018

ARTICLE 1

Du 20/01/2015 au 20/01/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la giration des camions pour des travaux de construction. Sur stationnement :20mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Galline n°74 et en
face du n°74

Arrêté n° : 2015/019(prolongation de l'arrêté
2014/562)

ARTICLE 1

Du 25/01/2015 au 25/01/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place de poteaux bois sur socle béton peint et un coffret électrique pour un chantier de démilitation . Sur trottoir:1,20mx1,20m par deux.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Berthelot du n°17 à angle
rue Primat

Arrêté n° : 2015/020

ARTICLE 1

Du 01/02/2015 au 01/02/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une palissade de chantier pour des travaux de construction d'un immeuble. Sur trottoir :29mx1,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Primat du n°57 à angle
rue Berthelot

Arrêté n° : 2015/021

ARTICLE 1

Du 01/02/2015 au 01/02/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'une palissade de chantier pour des travaux de construction d'un immeuble. Sur stationnement :20mx2,50m et sur trottoir :34mx1,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Léon Chomel en face du
n°2

Arrêté n° : 2015/022

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 22/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une nacelle automotrice pour des travaux de dépose bardage. Sur trottoir:50mx1,20m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Louis Braille du n°4 à
angle Tolstoi

Arrêté n° : 2015/023

ARTICLE 1

Du 26/01/2015 au 26/01/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et chaussée pour la mise en place d'une benne pour des travaux de réfection de toiture. Sur stationnement :30mx2m et sur chaussée : 5mx2,50m.Circulation réduite mais maintenue.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Frédéric Fays n°87 à
angle Ligne de l'Est

Arrêté n° : 2015/024

ARTICLE 1

Du 09/02/2015 au 13/02/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
trottoir et chaussée pour un périmètre de sécurité
pour une démolition d'un bâtiment. Sur
trottoir :15mxx3,50m et sur chaussée :15mx1m .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Blanqui n°38

Arrêté n° : 2015/025

ARTICLE 1

Du 27/01/2015 au 27/01/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
stationnement pour évacuation de lits ancien de la
résidence. Sur stationnement :20mx2m .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Tolstoy n°125

Arrêté n° : 2015/026

ARTICLE 1

Du 26/01/2015 au 26/01/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
trottoir et chaussée pour la mise en place d'une
benne pour des travaux de rénovation d'un
appartement. Sur trottoir :3mx1,80m et sur
chaussée :3mx0,40 .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Hippolyte Khan n°40

Arrêté n° : 2015/027(prolongation de l'arrêté
2014/615)

ARTICLE 1

Du 25/01/2015 au 25/03/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
stationnement pour la mise en place de camions de
chantier pour des travaux de réhabilitation magasin.
Sur stationnement :15mx2,50m .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Persoz en face du n°24

Arrêté n° : 2015/028

ARTICLE 1

Du 26/01/2015 au 26/04/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
stationnement pour la mise en place de camions de
chantier pour des travaux de réhabilitation d'un
bâtiment. Sur stationnement :10mx2m .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Prévoyance au n°5

Arrêté n° : 2015/029

ARTICLE 1

Du 31/01/2015 au 3/02/2015, le pétitionnaire est
autorisé à occuper le domaine public, sous réserve
du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité"
du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes :
Autorisation d'occupation du domaine public sur le
trottoir et chaussée pour la mise en place d'une
benne pour des travaux de réhabilitation d'un
appartement. Sur trottoir:4mx1m et sur
chaussée :4mx1m .

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Henri Barbusse au n°42

Arrêté n° : 2015/030

ARTICLE 1

Du 02/02/2015 au 08/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion pour des travaux de rénovation auvent. Sur trottoir:11mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Henri Barbusse au n°42

Arrêté n° : 2015/030

ARTICLE 1

Du 02/02/2015 au 08/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion pour des travaux de rénovation auvent. Sur trottoir:11mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue John Ford devant local chauffage

Arrêté n° : 2015/031

ARTICLE 1

Du 05/02/2015 au 05/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place d'un camion pour des travaux de pose borne anti-stationnement. Sur trottoir:5mx3m et sur chaussée :5mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Ligne de l'Est n°5

Arrêté n° : 2015/032

ARTICLE 1

Du 04/02/2015 au 04/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place de deux camions pour des travaux de pose d'une piscine. Sur trottoir:15mx1m et sur chaussée :15mx3m.Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Bd du Onze Novembre du n°124 à angle rue Léon Fabre

Arrêté n° : 2015/033

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 24/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de dépose d'une grue à tour. Sur trottoir:40mx1m et sur chaussée :40mx2,50m. Une voie de circulation neutralisé par les deux camions.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Tolstoi n°98

Arrêté n° : 2015/034(prolongation de l'arrêté 2014/710)

ARTICLE 1

Du 25/01/2014 au 07/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place de barrières héras pour stockage matériaux, benne pour des travaux de rénovation de fenêtres. Sur stationnement :12,50mx4m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de Pressensé
n°53

Arrêté n° : 2015/035(prolongation de l'arrêté
2014/683)

ARTICLE 1

Du 05/02/2014 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un périmètre de sécurité pour des travaux de démolition. Sur le trottoir : 38mx1,90m et sur stationnement :30mx2m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roger Salengro n°93

Arrêté n° : 2015/036

ARTICLE 1

Du 11/02/2015 au 11/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement , trottoir et chaussée la mise en place d'un camion grue de levage pour des travaux de mise en place antenne télécom sur toit .Sur stationnement :30mx2m ,sur trottoir :20mx2m et sur chaussée :20mx3m.Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Condorcet n°56

Arrêté n° : 2015/038

ARTICLE 1

Du 30/01/2015 au 28/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une sapine pour des travaux de remplacement garde- corps .Sur trottoir : 6mx1m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue des Bienvenus n°11 et
face au n°9

Arrêté n° : 2015/040

ARTICLE 1

Du 09/02/2015 au 09/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur la chaussée et stationnement pour la mise en place d'un camion de grutage pour le montage d'une grue à tour. Sur chaussée : 10mx5m au n11 rue des Bienvenus.

Sur stationnement : 20mx2m en face du n°9 rue des Bienvenus. Rue barrée pendant le montage de la grue.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Armand n°33

Arrêté n° : 2015/037

ARTICLE 1

Du 02/02/2015 au 13/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion grue pour des travaux de mise en place d'une clôture + portail .Sur stationnement : 15mx4m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Raoul Durand du n°1 au n°5

Arrêté n° : 2015/041

ARTICLE 1

Du 09/02/2015 au 09/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement, trottoir et chaussée la mise en place d'un camion grue de levage pour des travaux de chargement palettes sur toit .Sur stationnement :20mx2m, sur trottoir :20mx1m et sur chaussée :20mx3m.Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Paul Verlaine du n°81 au n°83 et au n°68

Arrêté n° : 2015/044

ARTICLE 1

Du 04/02/2015 au 04/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de livraison étanchéité sur toiture. Sur trottoir : 10mx2m.Sur stationnement coté n°68 :15mx2m et sur chaussée : 15mx2,50m.Sur stationnement coté n°81 au n°83 : 50mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Berthelot n°6

Arrêté n° : 2015/042

ARTICLE 1

Du 15/02/2015 au 15/02/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une palissade de chantier pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire .Sur trottoir : 42mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Léon Blum du n° 29 au n°31 et n°34

Arrêté n° : 2015/045

ARTICLE 1

Le 11 /02/2015 au 11/02/2015 ou le 13/02/2015 au 13/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de démontage d'une grue à tour. Sur trottoir : 10 mx2m.Sur stationnement coté du n°29 au n°31 :30mx2m et sur chaussée : 10mx4m. Sur stationnement coté n°34 : 15mx2m.Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours de la République n°26

Arrêté n° : 2015/043

ARTICLE 1

Du 05/02/2015 au 12/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réfection de façade. Sur trottoir : 6 mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Angle cours Emile Zola et Khan

Arrêté n° : 2015/046

ARTICLE 1

Du 03/02/2015 au 07/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'escabeaux pour des travaux de réfection façade. Sur trottoir : 7mx0,80m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roger Salengro n°146

Arrêté n° : 2015/047(régularisation)

ARTICLE 1

Du 02/02/2015 au 02/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de ravalement de façade. Sur trottoir : 29mx1,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Michel Servet n°42

Arrêté n° : 2015/048

ARTICLE 1

Du 09/02/2015 au 13/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un dépôt de matériaux pour des travaux de rénovation caves pour la SVU. Sur trottoir : 3mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Clément Michut n°42

Arrêté n° : 2015/049

ARTICLE 1

Du 09/02/2015 au 20/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une barrière pour périmètre de sécurité pour des travaux de reprise de pignon sur un immeuble. Sur trottoir : 3mx0,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Place Grandclément n°52

Arrêté n° : 2015/050

ARTICLE 1

Du 12/02/2015 au 06/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'une sapine échafaudage et zone de dépôt matériel pour des travaux de réfection de toiture. Sur trottoir : 3mx1m et sur stationnement : 10mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Bellecombe n°11

Arrêté n° : 2015/051

ARTICLE 1

Du 16/02/2015 au 02/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place de camion benne pour des travaux de réfection d'un appartement. Sur stationnement : 10mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Jules Kumer n°14

Arrêté n° : 2015/052

ARTICLE 1

Du 18/02/2015 au 19/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux de réfection de toiture. Sur stationnement : 10mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Jules Kumer n°14

Arrêté n° : 2015/053

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 27/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de réfection de toiture. Sur stationnement : 5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Ollier du n°3 au n°9

Arrêté n° : 2015/054

ARTICLE 1

Du 10/02/2015 au 16/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage roulant pour des travaux de purge de carreaux sur façade. Sur trottoir : 33,50mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Gabriel Péri du n°26 au n°28

Arrêté n° : 2015/055

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 27/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion aspirateur gravier pour des travaux d'étanchéité sur terrasse d'un immeuble. Sur stationnement : 20mx2m et sur chaussée : 15mx2,50m. Circulation maintenue en double sens.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de préssensé n°194

Arrêté n° : 2015/056

ARTICLE 1

Du 12/02/2015 au 12/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur la chaussée et trottoir pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux d'étanchéité sur terrasse d'un immeuble. Sur chaussée : 10,50mx6m et sur trottoir : 10,50mx2,50m. Circulation avec un alternat par panneaux.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de préssensé du n°47 au n°49 et au n°52

Arrêté n° : 2015/057

ARTICLE 1

Du 18/02/2015 au 18/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur la chaussée stationnement et trottoir pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux d'antenne télécom sur terrasse d'un immeuble. Sur chaussée : 10mx4m , sur trottoir :10mx2m et sur stationnement au n°52 :20mx2m.Sur stationnement du n°47 au n°49 :30mx2m.Circulation réduite mais maintenue en double sens.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Frédéric Fays du n°70 à angle rue Léon Blum

Arrêté n° : 2015/058

ARTICLE 1

Du 18/02/2015 au 18/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur la chaussée et trottoir pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de levage sur terrasse d'un immeuble. Sur chaussée : 10mx4m , sur trottoir :10mx2m.Circulation réduite avec un alternat manuel .

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue des Bienvenus du n°14 au n°118 et du n°11 au n°83

Arrêté n° : 2015/059

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 23/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une cabane de chantier zone de stockage WC chimique pour des travaux d'enfouissement réseaux électriques. Sur stationnement : 20mx2,50m à l'avancement du chantier.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Tolstoy n°5

Arrêté n° : 2015/060

ARTICLE 1

Du 23/02/2014 au 30/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise en place d'une benne pour des travaux de rénovation de magasin. Du 23/02/2015 au 06/03/2015 sur stationnement : 10m x 2,50m. Du 02/03/2015 au 30/03/2015 sur trottoir : 7,50m x 1,50m Avec une palissade de chantier pleine.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Bd Honoré de Balzac face au n°3

Arrêté n° : 2015/061

ARTICLE 1

Du 23/03/2015 au 15/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un cabane de chantier pour des travaux pour le sytral . Sur trottoir : 4mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Poizat en face du n°42 au n°46

Arrêté n° : 2015/062

ARTICLE 1

Du 11/05/2015 au 31/07/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une roulotte de chantier pour des travaux du sytral. Sur stationnement : 5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Bellecombe n°9

Arrêté n° : 2015/063

ARTICLE 1

Du 16/02/2015 au 25/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise en place d'une sapine échafaudage et camion de chantier pour des travaux de réfection toiture. Sur stationnement : 10mx2m et sur trottoir :6mx1,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Pierre Voyant n°59bis
Arrêté n° : 2015/064(prolongation et régularisation de l'arrêté2014/637)

ARTICLE 1

Du 22/01/2014 au 27/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place de barrières pleines pour un chantier de construction : Sur le trottoir : 20mx1,60m .Création de deux passages piétons provisoires au n° 61 et n° 59 rue Pierre Voyant.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Place Aristide Briand (devant la mairie)

Arrêté n° : 2015/065

ARTICLE 1

Du 16/02/2015 au 16/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une benne pour des travaux de remplacement portes coupe-feux. Sur trottoir : 5mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Paul Verlaine n°41

Arrêté n° : 2015/066

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 24/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de remplacement huisserie extérieure. Sur trottoir : 5mx1,50m et sur chaussée :5mx0,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Galline du n°71 au n°75
et en face du n°71 au n°75
Arrêté n° : 2015/067

ARTICLE 1

Du 24/02/2015 au 26/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de montage d'une grue à tour. Sur trottoir : 15mx2m sur stationnement :40mx2m des deux côtés et sur chaussée :15mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Route de Genas du n°157 à
angle rue de l'Amitié
Arrêté n° : 2015/068

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 23/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la circulation du à la pose d'un camion de levage pour des travaux de montage d'une grue à tour en face coté Lyon. Sur stationnement : 30mx4m .

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Place Grandclément n°41
Arrêté n° : 2015/069

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 26/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de réparation branchement égout. Sur trottoir :2mx1m et sur stationnement :10mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Georges Courteline n°58
Arrêté n° : 2015/070

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 13/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réfection façade. Sur trottoir : 6mx0,80m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roger Salengro n°155
et n°146

Arrêté n° : 2015/071

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 23/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir chaussée et stationnement pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux sur terrasse d'un immeuble. Côté Salengro n°155 sur trottoir : 15mx4m et sur chaussée voie bus : 15mx3m. Sur stationnement au n°146 Salengro : 15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Emile Descorps du n°87
au n°91

Arrêté n° : 2015/072

ARTICLE 1

Du 23/02/2015 au 06/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place de barrières pour périmètre de sécurité pour une démolition. Sur trottoir : 40mx2m et sur stationnement : 40mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Léon Blum n°173

Arrêté n° : 2015/073

ARTICLE 1

Du 19/02/2015 au 19/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une armoire électrique et poteau bois sur socle pour des travaux de désamiantage. Sur trottoir : 2,5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Henri Barbusse n°11

Arrêté n° : 2015/074

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 11/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'une palissade de chantier et camion de chantier pour des travaux de réaménagement d'un magasin. Sur trottoir : 5,30mx 1,50m et sur stationnement : 10mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de Préssensé du n°187 au n°193

Arrêté n° : 2015/075(prolongation de l'arrêté 2014/433)

ARTICLE 1

Du 16/02/2014 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir chaussée et stationnement pour des travaux de construction d'un ensemble immobilier .Sur chaussée et stationnement : 30m x3m et sur trottoir : 30mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Galline face au n°57 à angle Salengro et Avenue Salengro du n°17 à angle Galline

Arrêté n° : 2015/076

ARTICLE 1

Du 18/02/2015 au 18/02/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la pose d'une palissade pour un chantier de construction d'un ensemble immobilier .Sur trottoir :168mx1,50m sur Galline et 31mx1,30m et 119mx2m sur Salengro. Soit : 530m2

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Dutrievoz n°16

Arrêté n° : 2015/077

ARTICLE 1

Du 27/02/2015 au 27/02/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement la mise en place d'un bungalow et camion monte- charge pour des travaux de rénovation de la résidence Henry Vincenot .Sur trottoir : 6m x 2m et sur stationnement : 25mx5m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Marc Sangnier n°10
Arrêté n° : 2015/078(prolongation et régularisation de l'arrêté 2015/003)

ARTICLE 1

Du 21/02/2015 au 20/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un conteneur de stockage pour des travaux de ravalement de façade d'un immeuble. Sur stationnement:14mx4m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Louis Braille angle Tolstoy

Arrêté n° : 2015/079(prolongation et régularisation de l'arrêté 2014/532)

ARTICLE 1

Du 21/12/2014 au 28/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réfection de toiture .Sur trottoir : 11mx1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Paul Verlaine n°12

Arrêté n° : 2015/080

ARTICLE 1

Du 25/02/2015 au 25/02/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion pompe à béton pour des travaux de réfection de cave .Sur stationnement : 15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de Préssensé n°73b

Arrêté n° : 2015/081

ARTICLE 1

Du 25/02/2015 au 25/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une cabane de chantier et WC chimique .Sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Aynard n°40

Arrêté n° : 2015/082

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 02/08/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un bungalow et WC chimique pour des travaux de réfection en peinture .Sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue d'Alsace n°62

Arrêté n° : 2015/083

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 02/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise en place d'une sapine échafaudage et zone de stockage matériaux pour des travaux de réfection souches de cheminées. Sur stationnement : 5m x 2m et sur trottoir : 3m x 1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Route de Genas du n°157 à angle rue de l'Amitié
Arrêté n° : 2015/083

ARTICLE 1

Du 05/03/2015 au 05/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes: Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la circulation du à la pose d'un camion de levage pour des travaux de montage d'une grue à tour en face coté Lyon. Sur stationnement : 30mx4m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Clément Michut n°42
Arrêté n° : 2015/084(prolongation de l'arrêté 2015/049)

ARTICLE 1

Du 25/02/2015 au 11/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une barrière pour périmètre de sécurité pour des travaux de reprise de pignon sur un immeuble. Sur trottoir : 3m x 0,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue d'Alsace n°86
Arrêté n° : 2015/085(prolongation de l'arrêté 2014/672)

ARTICLE 1

Du 29/02/2015 au 29/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un échafaudage et camion de chantier pour des travaux de rénovation de toiture .Sur stationnement : 15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Galline du n°71 au n°75 et en face du n°71 au n°75
Arrêté n° : 2015/086

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 03/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de montage d'une grue à tour. Sur trottoir : 15mx2m sur stationnement : 40mx2m des deux côtés et sur chaussée :15mx3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Alfred de Musset en face du n°24d

Arrêté n° : 2015/087

ARTICLE 1

Du 09/03/2015 au 12/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement pour la mise en place d'un escalier en éléments pour des travaux sur façade. Sur trottoir : 15m x1m et sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Bellecombe n°9
Arrêté n° : 2015/088(prolongation de l'arrêté
2015/063)

ARTICLE 1

Du 26/02/2015 au 13/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise en place d'une sapine échafaudage et camion de chantier pour des travaux de réfection toiture. Sur stationnement : 10m x 2m et sur trottoir : 6mx1,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Decomberousse angle
rue de la Poudrette
Arrêté n° : 2015/089

ARTICLE 1

Du 02/03/2015 au 02/03/2017, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une bulle de vente type algeco pour un chantier de construction. Sur trottoir : 6m x 3m et 15mx3m pour la mise en place du camion de livraison. Le stationnement sera interdit sur le trottoir pour l'exécution des travaux.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Bellecombe du n° 7 à
angle place Charles Hernu

Arrêté n° : 2015/090

ARTICLE 1

Du 09/03/2015 au 09/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir chaussée et stationnement pour la mise en place d'un camion de levage pour livraison de groupes froids sur terrasse d'un immeuble. Sur trottoir : 11m x 2m sur chaussée : 11m x 3m et sur stationnement du n°7 à angle place Charles Hernu : 25m x 2m pour permettre la circulation.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Pierre Joseph Proudhon
en face du n°34 au n°36

Arrêté n° : 2015/091

ARTICLE 1

Du 12/03/2015 au 25/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion semi-remorque pour des travaux de réhabilitation d'immeubles. Sur stationnement : 20m x 3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Jean-Claude Vivant du n°32 à angle rue Dedieu

Arrêté n° : 2015/092

ARTICLE 1

Du 10/03/2015 au 11/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion grue pour le démontage d'une grue à tour. Sur trottoir : 15mx 2m, sur stationnement du n°32 à angle Dedieu : 65m x 2m. Sur stationnement au n°31 : 10mx2m et sur chaussée au droit du n°32 : 15mx3m. Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Alfred de Musset n°13

Arrêté n° : 2015/093(prolongation de l'arrêté 2014/661)

ARTICLE 1

Du 01/03/2015 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une nacelle automotrice pour des travaux de façade + entreposage matériaux. Sur stationnement : 40mx2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Jean-Claude Vivant du n°15 au n°19 et au n°18

Arrêté n° : 2015/094

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 17/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion grue pour le démontage d'une grue à tour. Sur trottoir : 15mx 2m, sur stationnement au n°18 : 20mx2m. Sur chaussée : 15mx3m. Sur stationnement du n°15 au n°19 : 30mx2m. Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Emile Zola du n°140 au n°142

Arrêté n° : 2015/095

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 31/07/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement pour la mise en place d'un échafaudage et base vie pour des travaux de ravalement de façade. Sur trottoir : 42mx 1,50m, sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Jules Vallès du n°30 au n°32

Arrêté n° : 2015/096

ARTICLE 1

Du 10/03/2015 au 10/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion nacelle pour des travaux de nettoyage de vitres sur résidence. Sur stationnement : 15m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Decomberousse angle rue de la Poudrette

Arrêté n° : 2015/097

ARTICLE 1

Du 05/03/2015 au 09/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un chapiteau pour un chantier de construction. Sur trottoir : 15m x 3m e. Le stationnement sera interdit sur le trottoir pour la mise en du chapiteau.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Angle Genas/Balzac. Rue Antonin Perrin face au n°12. Rue George Sand face au n°18. Angle Leclerc/Balzac. Rue Emile Descorps n°26. Rue Cyprian n°27. Rue Fays n°87. Avenue de Bel Air n°7.

Arrêté n° : 2015/098

ARTICLE 1

Du 24/03/2015 au 28/08/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion de chantier et balisage de sécurité pour des travaux remplacement câble du tramway. Sur trottoir : 5m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Angle Luizet/Salengro en face du n°177.

Arrêté n° : 2015/099

ARTICLE 1

Du 05/03/2015 au 06/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion de chantier pour la pose d'une chambre L5T . Sur trottoir : 5m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Anatole France n°112

Arrêté n° : 2015/100

ARTICLE 1

Du 04/03/2015 au 04/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un camion benne pour des travaux de réhabilitation d'un magasin. Sur trottoir : 8m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Bellecombe au n°3 et en face du n°3

Arrêté n° : 2015/101

ARTICLE 1

Du 10/03/2015 au 25/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de réseau chauffage urbain. Sur stationnement : 20mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Salvador Allende au n°4 et en face du n°4

Arrêté n° : 2015/102

ARTICLE 1

Du 09/03/2015 au 18/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de réseau chauffage urbain. Sur stationnement : 20m x 2m des deux côtés.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Léon Blum n°123

Arrêté n° : 2015/103

ARTICLE 1

Du 11/03/2015 au 12/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux de démolition. Sur stationnement : 5m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Bd Stalingrad n°119(entrée sur Chaplin)

Arrêté n° : 2015/104

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 17/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux de rénovation intérieur d'un immeuble. Sur stationnement : 20m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Michel Servet n°33

Arrêté n° : 2015/105

ARTICLE 1

Du 13/03/2015 au 16/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'une benne pour les foulées de Villeurbanne. Sur trottoir : 5m x 2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Frederic Mistral n°17

Arrêté n° : 2015/106

ARTICLE 1

Du 19/03/2015 au 19/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un camion pompe pour des travaux d'étanchéité. Sur trottoir : 15m x 3m et sur stationnement : 5mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de Pressensé
n°191

Arrêté n° : 2015/107

ARTICLE 1

Du 23/03/2015 au 25/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion pompe pour des travaux d'étanchéité . Sur trottoir : 20m x 1m et sur stationnement : 20mx2m et sur chaussée : 20mx1m.Prévoir un alternat avec panneau b15 et c18.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Poizat n°46

Arrêté n° : 2015/108(prolongation et régularisation de l'arrêté 2015/609)

ARTICLE 1

Du 18/01/2015 au 30/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise en place de barrières héras pour des travaux de rénovation intérieur. Sur stationnement:10mx2m et sur trottoir : 30mx10m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Paul Lafargue n°52

Arrêté n° : 2015/109

ARTICLE 1

Du 13/03/2015 au 13/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux de rénovation intérieur. Sur stationnement : 20mx 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Georges Courteline du
n°55 au n°59 et impasse des Tilleuls

Arrêté n° : 2015/110

ARTICLE 1

Du 02/04/2015 au 02/07/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de ravalement de façade .Sur trottoir : 44mx 1,40m sur Tilleuls et : 14mx 1,40m sur Courteline.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Ligne de l'Est n°5

Arrêté n° : 2015/111

ARTICLE 1

Du 13/03/2015 au 13/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux de livraison d'une piscine .Sur trottoir : 10mx 1m et sur chaussée : 10mx2,50m. Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Place Grandclément n°58/60

Arrêté n° : 2015/112

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 03/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier et palissade pour des travaux de réfection devanture d'un magasin .Sur trottoir : 18mx 2,90m et sur stationnement : 20m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Charrin n°14

Arrêté n° : 2015/113

ARTICLE 1

Du 18/03/2015 au 28/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion remorque + fourgon pour des travaux de sondage géotechnique .Sur stationnement : 20m x 2m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Route de Genas du n°157 à angle rue de l'Amitié

Arrêté n° : 2015/114

ARTICLE 1

Du 16/03/2015 au 17/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la circulation du à la pose d'un camion de levage pour des travaux de montage d'une grue à tour en face coté Lyon. Sur stationnement : 30mx4m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Emile Descorps du n°87 au n°91

Arrêté n° : 2015/115(prolongation et régularisation de l'arrêté 2015/072)

ARTICLE 1

Du 07/03/2015 au 01/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place de barrières pour périmètre de sécurité pour une démolition. Sur trottoir : 40mx2m et sur stationnement : 40mx2m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Racine n°46

Arrêté n° : 2015/116

ARTICLE 1

Du 19/03/2015 au 19/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de livraison pour remplacement des menuiseries. Sur stationnement : 5m x 2m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Emile Dunière n°5 et en face du n°5

Arrêté n° : 2015/117

ARTICLE 1

Du 21/03/2015 au 21/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de livraison pour travaux d'intérieurs .En face du n°5 sur stationnement : 20m x 2m.Sur chaussée au droit du n°5 : 12mx2,50m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de Verdun n°90

Arrêté n° : 2015/118

ARTICLE 1

Du 19/03/2015 au 19/09/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un poteau bois sur socle béton et coffret électrique pour alimentation d'un chantier de construction. Sur trottoir : 2mx1,50m.

Pour le maire,

Jean-Pierre Imbert

Directeur général des services techniques et de l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours Tolsoi n°140

Arrêté n° : 2015/119

ARTICLE 1

Du 01/04/2015 au 02/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'une sapine échafaudage et benne pour des travaux de réfection de toiture .Sur trottoir : 4m x 1,20m et sur stationnement : 15m x 2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Louis Braille angle
Tolstoi

Arrêté n° : 2015/120(prolongation et régularisation
de l'arrêté 2015/079)

ARTICLE 1

Du 01/03/2014 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réfection de toiture. Sur trottoir : 11m x 1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Emile Descorps n°89 au
n°91

Arrêté n° : 2015/121

ARTICLE 1

Du 01/04/2015 au 01/04/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir stationnement pour la mise en place d'une palissade de chantier et passage piéton couvert pour une construction .Sur trottoir : 36m x 1m.Sur stationnement : 40m x 2m.Pose d'un coffret électrique et 3 poteaux bois sur socles béton pour alimentation du chantier

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Edouard Aynard n°22 au
n°24

Arrêté n° : 2015/122

ARTICLE 1

Du 18/03/2014 au 18/06/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement pour la mise en place d'un échafaudage et cabane de chantier, WC chimique et contenair .Sur trottoir : 28m x 1,10m. Sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Magenta du n°39bis au n°45 et en face du n°39bis au n°45

Arrêté n° : 2015/123

ARTICLE 1

Du 20/03/2015 au 20/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement et chaussée pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux d'étanchéité .Sur trottoir : 12m x1m.Sur chaussée : 12mx2m. Sur stationnement coté 39bis : 20mx2m et en face du n°39bis au n°45 : 30mx2m pour permettre la circulation.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Songieu n°6

Arrêté n° : 2015/124

ARTICLE 1

Du 23/03/2014 au 25/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir, stationnement pour la mise en place d'une benne et camion de chantier pour des travaux de réfection de toiture .Sur trottoir : 3m x 1m. Sur stationnement : 15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Francis de préssensé du n°47 au n°49 et au n°52

Arrêté n° : 2015/125

ARTICLE 1

Du 31/03/2015 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur la chaussée stationnement et trottoir pour la mise en place d'un camion de levage pour des travaux d'antenne télécom sur terrasse d'un immeuble. Sur chaussée : 10mx4m, sur trottoir : 10mx2m et sur stationnement au n°52 :20mx2m. Sur stationnement du n°47 au n°49 : 30mx2m.Circulation réduite mais maintenue en double sens.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Salvador Allende au n°4 et en face du n°4

Arrêté n° : 2015/126(prolongation de l'arrêté 2014/102)

ARTICLE 1

Du 19/03/2015 au 25/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de chantier pour des travaux de réseau chauffage urbain . Sur stationnement : 20m x 2m des deux côtés .

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Marc Sangnier n°10
Arrêté n° : 2015/127(prolongation de l'arrêté
2015/078)

ARTICLE 1

Du 21/03/2015 au 20/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un conteneur de stockage pour des travaux de ravalement de façade d'un immeuble. Sur stationnement:14mx4m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roger Salengro n°15
Arrêté n° : 2015/129

ARTICLE 1

Du 20/03/2015 au 03/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise en place d'un bac de décantation et tuyaux pour des travaux d'évacuation d'eaux. Sur trottoir :3m x 3m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Berthelot du n°9 au n°17
Arrêté n° : 2015/130

ARTICLE 1

Du 23/03/2015 au 24/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la giration d'un camion de levage pour le montage d'une grue à tour. Sur stationnement : 30m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Salvador Allendé 7
Arrêté n° : 2015/131

ARTICLE 1

Du 26/03/2015 au 26/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement et trottoir pour la mise place d'une grue pour une livraison de groupes climatiques. Sur stationnement : 15m x 2m et sur trottoir : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roberto Rossellini du
8 au n°14

Arrêté n° : 2015/132

ARTICLE 1

Du 13/04/2015 au 27/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour la mise place d'un balisage de sécurité pour des travaux sur bornes incendie. Sur trottoir : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Avenue Roger Salengro n°91
Arrêté n° : 2015/133

ARTICLE 1

Du 20/04/2015 au 05/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'une sapine et camion de chantier pour des travaux de réfection de toiture. Sur trottoir : 5m x 2,50m et sur stationnement : 10m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Edouard Vaillant du n°3
au n°7

Arrêté n° : 2015/134

ARTICLE 1

Du 14/04/2015 au 14/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'un camion de livraison de matériaux pour un chantier. Sur stationnement : 25m x 2,50m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue de la Ligne de l'Est n°5

Arrêté n° : 2015/135

ARTICLE 1

Du 27/03/2015 au 27/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et chaussée pour la mise en place d'un camion à béton pour des travaux de coulage d'une terrasse. Sur trottoir:15mx1m et sur chaussée : 15mx3m. Rue barrée pendant l'intervention.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours de la République du
n°39

à angle Anatole France et du n°34 à angle Anatole
France

Arrêté n° : 2015/139

ARTICLE 1

Du 13/04/2015 au 04/05/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement et chaussée pour la mise en place d'un périmètre de sécurité et pelleuse pour des travaux de démolition d'un immeuble. Sur trottoir:40mx3m et sur stationnement côté impair : 55m x 2m,côté pair : 20mx 2m. Sur chaussée : 55mx7m. Rue barrée pendant la démolition.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Route de Genas n°249

Arrêté n° : 2015/140

ARTICLE 1

Du 30/03/2015 au 30/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir et stationnement pour la mise en place d'un échafaudage et zone de stockage + benne pour des travaux de réfection de toiture. Sur trottoir:10mx1m et sur stationnement : 15mx2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Berthelot du n°9 au n°17
Arrêté n° : 2015/141 (prolongation de l'arrêté
2015/130)

ARTICLE 1

Du 25/03/2015 au 25/08/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour permettre la giration d'un camion de levage pour le montage d'une grue à tour. Sur stationnement : 30m x 2m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Ollier n°9
Arrêté n° : 2015/142 (régularisation)

ARTICLE 1

Du 18/03/2015 au 02/04/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le trottoir pour un échafaudage roulant pour des travaux de carrelage sur façade. Sur trottoir : 10m x 1m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Rue Ernest Renan en face du
n°7 au droit de l'école
Arrêté n° : 2015/143

ARTICLE 1

Du 25/03/2015 au 25/03/2016, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place de barrières de chantier pour une construction d'un restaurant scolaire. Sur stationnement : 35m x 5m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Lieu de l'occupation : Cours de la République n°5
Arrêté n° : 2015/144

ARTICLE 1

Du 30/03/2015 au 31/03/2015, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, sous réserve du respect de l'arrêté municipal "Chantier Qualité" du 21 juillet 2003, selon les prescriptions suivantes : Autorisation d'occupation du domaine public sur le stationnement pour la mise en place d'une benne pour des travaux rénovation d'appartement. Sur stationnement : 12m x 5m.

Pour le maire,
Jean-Pierre Imbert
Directeur général des services techniques et de
l'environnement

Direction Générale du Développement Urbain

Autorisations préalables pour enseignes

AP 69 266 15 0068 accordée le 04 août 2015
Crédit Agricole Centre Est – Madame
DALL'AGLIO Michèle
Une AP a été accordée au Crédit Agricole Centre
Est pour l'installation d'une enseigne parallèle
lumineuse, un logo lumineux, un totem mural et une
enseigne perpendiculaire lumineuse au 345 cours
Emile Zola

Le maire

AP 69 266 15 0069 accordée le 04 août 2015
Crédit Agricole Centre Est – Madame
DALL'AGLIO Michèle
Une AP a été accordée au Crédit Agricole Centre
Est pour l'installation d'une enseigne parallèle
lumineuse, un logo lumineux, un totem mural et une
enseigne perpendiculaire lumineuse au 22 cours
Tolstoï

Le maire

AP 69 266 15 0070 accordée le 04 août 2015
Sarl NAKAMAL – Monsieur FARGIER
Christophe
Une AP a été accordée à la Sarl NAKAMAL pour
l'installation d'une enseigne parallèle lumineuse au
2-4 rue Léon Fabre

Le maire

AP 69 266 15 0072 accordée le 07 août 2015
Sas FARAH – Madame SALAH Farah
Une AP a été accordée à la Sas FARAH pour
l'installation d'une enseigne parallèle lumineuse au
99 avenue Roger Salengro

Le maire

AP 69 266 15 0073 refusée le 12 août 2015
DELASTRE Immobilier – Monsieur DELASTRE
Benoît
Une AP a été refusée à Delastre Immobilier pour
l'installation d'enseignes au 44 place Jules
Grandclément
Le maire

AP 69 266 15 0066 accordée le 17 août 2015
Sas GREKLY – Monsieur MUYAN Stéphane
Une AP a été accordée à la Sas GREKLY pour
l'installation d'une enseigne parallèle et une enseigne
perpendicularie lumineuse au 183 cours Emile Zola
Le maire

AP 069 266 15 0076 accordée le 20 août 2015
EFR France – Monsieur RAGUIN Bruno
Une AP a été accordée à EFR France pour
l'installation de deux enseignes parallèles
lumineuses, d'une enseigne perpendiculaire
lumineuse, d'un totem lumineux, d'un chevalet et de
vitrophanies au 110 boulevard du 11 novembre
1918
Le maire

AP 069 266 15 00774 accordée le 25 août 2015
Sarl F2B Maison Bettant – Monsieur BETTANT
Francois
Une AP a été accordée à la Sarl F2B Maison Bettant
pour l'installation d'une enseigne parallèle
lumineuse, de 2 enseignes parallèles et de deux
enseignes perpendiculaires lumineuses au 33 avenue
Henri Barbusse/20 rue Paul Verlaine
Le maire

Déclarations préalables

DP 69 266 15 00203 accordée tacitement le 03 août
2015
Distribution Casino France - Monsieur ESTIENNY
Jean-Baptiste
Une DP a été accordée tacitement à Distribution
Casino France pour le changement de destination
d'un logement en agence bancaire et le ravalement
de la devanture au 4 rue Alexandre Boutin
Le maire

DP 069 266 15 00231 accordée tacitement le 03
août 2015
Monsieur BENITAH Jean-Marc
Une DP a été accordée tacitement à monsieur Jean-
Marc BENITAH pour la création d'un escalier
extérieur côté jardin, la modification d'ouvertures et
la modification de la clôture sur rue au 16 passage
du Ténor
Le maire

DP 069 266 15 0019 retirée le 05 août 2015
Sarl IMMAG – Monsieur BENHAMED
Abdelmagid
Une DP a été retirée à la Sarl IMMAG pour le
changement de destination d'un local à usage de
bureaux en 3 logements au 11 rue Bellecombe
Le maire

DP 069 266 15 00235 accordée tacitement le 05
août 2015
Sci BELHOUCHEAT – Monsieur BELHOUCHEAT
Lazhar
Une DP a été accordée tacitement à la Sci
BELHOUCHEAT pour la création d'un balisage au
niveau de la limite de propriété avec des potelets et
une chaînette au 183 rue Léon Blum
Le maire

DP 069 266 15 00239 accordée tacitement le 05
août 2015
Entreprise Habitat Immobilier – Monsieur DE
SAUZA Dominique
Une DP a été accordée à l'entreprise Habitat
Immobilier pour la mise en place d'une clôture au
49 rue de la Filature
Le maire

DP 069 266 15 00244 accordée tacitement le 05
août 2015
Madame MAZEROT Valérie
Une DP a été accordée tacitement à madame
Valérie Mazerot pour l'extension d'une maison et le
ravalement des façades au 6 rue de la Marne
Le maire

DP 069 266 15 00211 accordée le 06 août 2015
Monsieur DI ADAMO Benedetto
Une DP a été accordée à monsieur Benedetto DI
ADAMO pour la modification de façades, la
création de fenêtres de toit, d'une cheminée et de
auvents, et la modification de la clôture au 1 rue
Denis Papin
Le maire

DP 069 266 15 00283 accordée le 06 août 2015
Monsieur BOCH Georges
Une DP a été accordée à monsieur Georges BOCH
pour le remplacement de 3 fenêtres de toit au 21 rue
Francis de Pressensé
Le maire

DP 069 266 15 00285
Entreprise FOLGHERA & BELAY – Monsieur
TOROSYAN Vladimir
Une DP a été accordée à l'Entreprise FOLGHERA
& BELAY pour le ravalement de façades au 9 rue
du Progrès
Le maire

DP 069 266 15 00287 accordée le 06 août 2015
Entreprise FOLGHERA & BELAY – Monsieur
DELLASETTE Mathieu
Une DP a été accordée à l'Entreprise
FOLGHERA & BELAY pour le ravalement de
façades au 10-12 rue Georges Courteline

Le maire

DP 069 266 15 00221 accordée le 06 août 2015
Monsieur SANCHEZ Sébastien
Une DP a été accordée à monsieur Sébastien
SANCHEZ pour la construction de 2 marquises au
5 rue des Coquelicots

Le maire

DP 069 266 15 00238 accordée le 06 août 2015
Madame RICHARD-LACHAISE Véronique
Une DP a été accordée à madame Véronique
RICHARD-LACHAISE pour le remplacement de
menuiseries, la transformation d'une fenêtre en
porte-fenêtre et la création d'une marche côté jardin
au 7 rue de la Somme

Le maire

DP 069 266 15 00230 accordée le 11 août 015
Monsieur LOOPUYT Thomas
Une DP a été accordée à monsieur Thomas
LOOPUYT pour l'extension d'une maison et la
démolition d'un abri de jardin au 45 rue Octavie

Le maire

DP 069 266 15 00292 accordée le 14 août 2015
Commune de Villeurbanne
Une DP a été accordée à la commune de
Villeurbanne pour la remise en peinture de la façade
sur rue du Théâtre des Iris au 331 rue Francis de
Pressensé

Le maire

DP 069 266 15 00265 accordée le 14 août 2015
Commune de Villeurbanne
Une DP a été accordée à la commune de
Villeurbanne pour la modification de façade, la
création d'un sas d'entrée, d'un ascenseur, d'un local
poubelles, et la modification de la clôture au 59 rue
Marcel Cerdan

Le maire

DP 069 266 15 00286 accordée le 14 août 2015
Monsieur BERAIS Mathias
Une DP a été accordée à monsieur Mathias
BERAIS pour la modification d'ouvertures, la
transformation du garage en pièce d'habitation, la
création d'une clôture et l'aménagement des espaces
extérieurs au 34 rue du Champ de l'Orme

Le maire

DP 069 266 15 00269 accordée le 17 août 2015
Sas GREKLY – Monsieur MUYAN Stéphane
Une DP a été accordée à la Sas GREKLY pour le
ravalement de la devanture commerciale et
l'aménagement intérieur au 183 cours Emile Zola

Le maire

DP 069 266 15 00295 accordée le 19 août 2015
Monsieur COPPIER Patrice
Une DP a été accordée à monsieur Patrice
COPPIER pour le ravalement des façades est et sud
du bâtiment arrière au 91 rue des Charmettes

Le maire

DP 069 266 15 00233 accordée le 19 août 2015
Sci ALP – Monsieur BADAWI Mohamed
Une DP a été accordée à la Sci ALP pour le
changement de destination d'un logement en bureau
au 5 bis cours de la République

Le maire

DP 069 266 15 00264 accordée le 19 août 2015
Restaurant BOSPHORUS – Monsieur GULSARI
Abdullah
Une DP a été accordée au Restaurant
BOSPHORUS pour la modification de la devanture
commerciale au 10 rue Paul Verlaine

Le maire

DP 069 266 15 00240 accordée le 20 août 2015
Monsieur TANGUY Yannick
Une DP a été accordée à monsieur Yannick
TANGUY pour le changement de destination d'un
logement en cabinet infirmier au 7 rue Paul Verlaine

Le maire

DP 069 266 15 00270 accordée le 26 août 2015
Monsieur GIOUD Benjamin
Une DP a été accordée à monsieur Benjamin
GIOUD pour le changement de destination d'une
partie d'un local commercial en un logement au 21
rue Léon Blum

Le maire

DP 069 266 15 00271 accordée le 26 août 2015
Crédit Agricole Centre Est – Madame
DALL'AGLIO Michèle
Une DP a été accordée au Crédit Agricole Centre
Est pour le ravalement de la devanture commerciale
et la modification de la porte d'entrée au 117 avenue
Roger Salengro

Le maire

DP 069 266 15 00272 accordée le 26 août 2015
Crédit Agricole Centre Est – Madame
DALL'AGLIO Michèle
Une DP a été accordée au Crédit Agricole Centre
Est pour le ravalement et la modification de la
devanture commerciale au 345 cours Emile Zola

Le maire

DP 069 266 15 00273 accordée le 26 août 2015
Crédit Agricole Centre Est – Madame
DALL’AGLIO Michèle
Une DP a été accordée au Crédit Agricole Centre
Est pour le ravalement et la modification de la
devanture commerciale au 22 cours Tolstoï
Le maire

DP 069 266 15 00274 accordée le 26 août 2015
Sci MALINATAN – Monsieur MOMBELLET
Pierre
Une DP a été accordée à la Sci MALINATAN pour
le changement de destination d’un local à usage de
bureaux en un logement au 9 rue d’Alsace
Le maire

DP 069 266 15 00288 accordée partiellement et
refusée partiellement le
26 août 2015
Sas ARES – Monsieur RADISSON Ghislain
Une DP a été accordée pour la mise en place d’une
borne escamotable sur la partie privative et refusée
pour la mise en place d’une clôture en treillis soudés
au 37 rue Flachet
Le maire

DP 069 266 15 00298 accordée le 26 août 2015
AD Habitat – Monsieur ONUK Adem
Une DP a été accordée à AD Habitat pour le
ravalement de façades au 1 rue Alexis Perroncel
Le maire

Permis de construire

PC 69 266 14 0041 T02 accordé le 31 juillet 2015
SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS
Un transfert de PC a été accordé à SNC ALTAREA
COGEDIM ZAC VLS pour la construction d’un
immeuble de bureaux et de commerce en rez-de-
chaussée et la réalisation de 180 places de
stationnement en sous-sol au 39 rue de la soie
Le maire

PC 69 266 14 0070 M01 accordé le 3 août 2015
M. & Mme CHEVASSIEUX Eric et Danielle
Un PC modificatif a été accordé à M. & Mme
CHEVASSIEUX Eric et Danielle pour la
construction d’une maison d’habitation au 55 rue
des roses
Le maire

PC 69 266 14 0071 M02 accordé le 3 août 2015
POSTE HABITAT RHÔNE ALPES Scp hlm
Un PC modificatif a été accordé à POSTE
HABITAT RHÔNE ALPES Scp hlm pour la
construction de 15 unités d’habitation comprenant
30 logements et la réalisation de 31 places de
stationnement en surface au 64 rue L. & R.
Desgrand
Le maire

PC 69 266 14 0087 T01 accordé le 3 août 2015
SCI UTEI VILLEURBANNE ARAGO
Un transfert de PC a été accordé à SCI UTEI
VILLEURBANNE ARAGO pour la démolition de
locaux désaffectés et la construction de 2 bâtiments
comprenant 79 logements dont 12 logements
sociaux et la création de 84 places de stationnement
en sous-sol au 28 à 36 rue Arago
Le maire

PC 69 266 14 0099 M01 accordé le 3 août 2015
M. & Mme CHRAKA Saïd et Dalila
Un PC modificatif a été accordé à M. & Mme
CHRAKA Saïd et Dalila pour la démolition d’une
maison et de son annexe et la construction d’une
maison d’habitation au 9 rue M. Dutartre
Le maire

PC 69 266 14 0088 T02 accordé le 5 août 2015
JS INVEST Sas
Un transfert de PC a été accordé à JS INVEST Sas
pour l’extension et la réhabilitation d’un bâtiment de
bureaux et la création de 33 places de stationnement
en sous-sol en plus des 24 places existantes en
surface au 44 avenue P. Krüger
Le maire

PC 69 266 14 0088 M01 accordé le 6 août 2015
JS INVEST Sas
Un PC modificatif a été accordé à JS INVEST Sas
pour l’extension et la réhabilitation d’un bâtiment de
bureaux et la création de 33 places de stationnement
en sous-sol en plus des 24 places existantes en
surface au 44 avenue P. Krüger
Le maire

PC 69 266 15 0018 accordé le 5 août 2015
CARRE D’OR PROMOTION Sarl
Un PC a été accordé à CARRE D’OR
PROMOTION Sarl pour la construction d’un
bâtiment de bureaux et la création d’une crèche
familiale et l’affectation de 18 places de
stationnement existant dans un projet limitrophe au
44C avenue P. Krüger
Le maire

PC 69 266 12 0106 T02 accordé le 6 août 2015
SAS PURE HABITAT
Un transfert de PC a été accordé à SAS PURE
HABITAT pour la construction d'un bâtiment
comprenant 21 logements et la réalisation de 21
places de stationnement en sous-sol au 47-49 rue P.
Lafarge
Le maire

PC 69 266 12 0021 M01 accordé le 6 août 2015
ADIM REGIONS Snc
Un PC modificatif a été accordé à ADIM
REGIONS Snc pour la construction d'un bâtiment
de bureaux et la réalisation de 126 places de
stationnement en sous-sol au 55-57-59 avenue P.
Krüger
Le maire

PC 69 266 14 0067 M01 accordé le 6 août 2015
CARREFOUR HYPERMARCHES Sas
Un PC modificatif a été accordé à CARREFOUR
HYPERMARCHES Sas pour le réaménagement
intérieur et extérieur d'un supermarché au 145 rue
A. France
Le maire

PC 69 266 15 0002 accordé tacitement le 6 août
2015
SCI VILLEURBANNE RUE CHIRAT
Un PC tacite a été accordé à SCI
VILLEURBANNE CHIRAT pour la démolition de
constructions existantes et la construction de 3
bâtiments comprenant 62 logements dont 11
logements sociaux et la réalisation de 66 places de
stationnement en sous-sol au 36 rue Chirat
Le maire

PC 69 266 15 0054 accordé le 11 août 2015
Mme LAALA Hasnia
Un PC a été accordé à Mme LAALA Hasnia pour
la construction d'une maison d'habitation au 147
rue A. Perroncel
Le maire

PC 69 266 15 0025 accordé tacitement le 12 août
2015
SUPERGRID INSTITUTE Sas
Un PC tacite a été accordé à SUPERGRID
INSTITUTE Sas pour la construction d'un hall de
test pour appareils à très haute tension et
d'installations annexes au 130 rue L. Blum
Le maire

PC 69 266 15 0057 accordé le 12 août 2015
M. MOUNIER Yann
Un PC a été accordé à M. MOUNIER Yann pour
la construction d'une maison d'habitation au 5 rue
J. Siegfried
Le maire

PC 69 266 15 0043 accordé le 18 août 2015
Mme BENAMAR Djamila
Un PC a été accordé à Mme BENAMAR Djamila
pour l'aménagement et l'extension d'une maison
d'habitation au 5 impasse du Boucheret
Le maire

PC 69 266 14 0034 T02 accordé le 18 août 2015
M. LATTI Farid
Un transfert de PC a été accordé à M. LATTI Farid
pour la construction d'une maison d'habitation au
13 rue L. Lagrange
Le maire

Permis de démolir

PD 69 266 15 0009 accordé le 5 août 2015
MANDELAURE IMMO Sas
Un PD a été accordé à MANDELAURE IMMO
Sas pour la démolition de locaux désaffectés au 13
rue Guillotte/36-36 rue Poizat
Le maire

PD 69 266 15 0008 accordé le 18 août 2015
LA METROPOLE DE LYON
Un PD a été accordé à LA METROPOLE DE
LYON pour la démolition d'un local désaffecté au
2 rue de la Poudrette
Le maire

Direction des Affaires Juridiques, des Assurances et du Patrimoine

Arrêté 2015DJCOP_ARR0811_Constatation de
l'incorporation au domaine communal de la voie
sans maître Petit Rue de la Poudrette

Article 1 l'incorporation au domaine communal de
la voie de la Petite Rue de la Poudrette est
constatée.

Jean-Paul BRET
Maire de Villeurbanne

Direction des services financiers

Arrêté JPB/EGR/LPA/MLR/SFA F15001
d'autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des
dépôts et consignations.
Objet : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un
montant total de 3 535 000 € auprès de la Caisse des
dépôts et consignations pour le préfinancement des
attributions du fonds de compensation pour la taxe
sur la valeur ajoutée (FCTVA).

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts d'un
Contrat de Prêt ayant pour objet le préfinancement

de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du Prêt : 3 535 000 €

Durée d'amortissement du Prêt : 17 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 du prêt : Décembre 2016

- Ligne 2 du Prêt : Avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Jean-Paul BRET
Maire de Villeurbanne

Direction de la commande publique

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5280	Acquisition de logiciels de bases et prestations associées (logiciels bureautiques, réseaux, systèmes et sécurité)	SCC	Sans montant minimum Sans montant maximum	27/07/15
5294	Diagnostics et conseils environnementaux de sites potentiellement pollués	APAVE	77 802,75	19/08/15
5298	Fourniture, livraison et installation d'horodateurs à destination de la ville de Villeurbanne	PARKEON	Montant fourniture et pose des horodateurs: 328.050,00 Coûts de gestion mensuel: 1 743,50	04/08/15
5322	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 1 : démolition / gros œuvre / VRD	O2 CONSTRUCTION	87 858,89	01/07/15
5324	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 3 : Menuiseries extérieures / Charpente métallique / Serrurerie	PEIXOTO	63 221,36	07/07/15
5325	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 4: Menuiseries bois	INEXTERIO	17 024,00	06/07/15
5326	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 5: Plâtrerie / Peinture / Plafonds/ Façades	MEUNIER	34 203,00	01/07/15
5327	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 6: Carrelage /faïence	CMM	7 830,00	07/07/15
5328	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 7 : Sols minces	COURBIERE	8 577,51	01/07/15
5329	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 8 : Ascenseur	ATL	23 250,00	01/07/15
5330	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 9 : Plomberie / Sanitaires /Chauffage	MOULIN SERGE	8 263,00	01/07/15
5331	Travaux de mise en accessibilité - groupe scolaire jean jaurès - lot 10 : Electricité	BLEU ELECTRIC	25 631,00	07/07/15
5338	Amélioration thermique du groupe scolaire Jules Ferry - lot 2: bardage, isolation thermique par l'extérieur	SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	515 000,00	26/08/15
5350	Travaux de mise en accessibilité - groupes scolaires Camus et Jean Zay - lot 3 : Isolation et peinture des façades	ALLIANCE ECOCONSTRUCTION	13 780,30	23/07/15
5351	Travaux de mise en accessibilité - groupes scolaires Camus et Jean Zay - lot 4 : Menuiseries extérieures / serrurerie	BIOMETAL CONSTRUCTION	38 850,77	23/07/15

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5352	Travaux de mise en accessibilité - groupes scolaires Camus et Jean Zay - lot 5 : Menuiseries bois	LES MENUISIERS DU RHÔNE	37 908,00	23/07/15
5353	Travaux de mise en accessibilité - groupes scolaires Camus et Jean Zay - lot 6 : Plâtrerie/Peinture/Faux-plafonds	CAE GROUPE	48 719,20	23/07/15
5367	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 4: GROS ŒUVRE	JEAN NALLET	225 000,00	29/07/15
5369	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 6 : CHARPENTE BOIS / COUVERTURE / ETANCHEITE	FAVRAT	235 329,53	28/07/15
5370	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 7: ISOLATION EXTERIEURE / ENDUIT / BARDAGES	ROLANDO & POISSON	75 874,67	29/07/15
5373	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 10 : CLOISONS / ISOLATION / PLATRIERIE / PEINTURES	BOTTA	64 593,96	28/07/15
5374	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 11 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	STORIA	22 403,58	28/07/15
5376	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 13 : ASCENSEUR	ATL	18 934,00	28/07/15
5377	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 14 : GENIE CLIMATIQUE / PLOMBERIE	SALLEE	134 563,35	28/07/15
5378	groupe scolaire Louis Pasteur – construction d'un jardin d'enfants, extension du restaurant scolaire, mise en accessibilité du groupe scolaire. Lot 15 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	BRUNET	71 000,00	28/07/15

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5379	remplacement des menuiseries extérieures - groupe scolaire A. Camus maternelle et St Exupéry élémentaires, maternelles et restaurant	VM PVC	179 692,00	05/08/15
5380	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 1 : Démolition - Maçonnerie	RUIZ	96 323,62	14/08/15
5381	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 2 : Façades	FOLGHERA & BELAY	33 179,70	13/08/15
5382	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 3 : Métallerie	MARTIN G	30 359,78	17/08/15
5383	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	TOUTBOIS AGENCEMENT	105 315,30	17/082015
5384	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 5 : Plâtrerie-peinture	COURTADON	78 920,61	13/08/15
5385	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 6 : Revêtements de sols - faïence	CMM - TEAMSOL	34 165,38	13/08/15
5386	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 7 : Ascenseur	SCHINDLER	20 735,00	13/08/15
5387	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 8 : Plomberie - sanitaires - CVC	BORDANOVA	50 439,85	18/08/15
5388	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON BERTY ALBRECHT - lot 9 : Electricité - courants faibles	SERELY	70 900,00	13/08/15
5389	Référencement de prestataires pour les besoins du Rize à Villeurbanne (69), en impression et/ou fabrication de signalétiques d'exposition (tirages numériques sur adhésifs, bâches, photographiques etc...).	DUPLIGRAPHIC, SAS EXHIBIT, SITEP, CHAUMEIL, MEDICIS	Montant minimum : 2 000,00 Montant maximum : 10 000,00	06/08/15

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5390	Contrat de gérance du parc de stationnement paul Verlaine à Villeurbanne	LYON PARC AUTO	Prix global et forfaitaire: 14 000,00 Montant d'une intervention jours ouvrés: 50,00 Montant d'une intervention de nuit en semaine: 70,00 Montant d'une intervention les dimanches: 70,00 Montant d'une intervention les jours fériés: 100,00	27/07/15
5392	Travaux de réfection de peintures GS TONKIN maternelle "Est" et restaurant	FOLGHERA & BELAY	47 168,00	27/07/15
5393	REFECTION DE COUVERTURES ET D'ETANCHEITES - TRAITEMENT DE L'ISOLATION ET TOITURES VEGETALISEES- GROUPES SCOLAIRES Antonin Perrin elementaire central, emile zola elementaire et Cuisine centrale - LOT 1 : CHARPENTE- COUVERTURE - ZINGUERIE	CHARROIN ET TOITURES	68 564,00	28/07/15
5394	REFECTION DE COUVERTURES ET D'ETANCHEITES - TRAITEMENT DE L'ISOLATION ET TOITURES VEGETALISEES- GROUPES SCOLAIRES Antonin Perrin elementaire central, emile zola elementaire et Cuisine centrale - LOT 2 : ETANCHEITE – VEGETALISATION	LEDE ETANCHEITE	49 583,20	07/08/15
5396	GYMNASE SAINT-JEAN lot 1 : VRD - Clotures -Filets Requalification du plateau sportif extérieur (triple fronton pelote basque)	TARVEL	150 415,80	27/07/15
5397	GYMNASE SAINT-JEAN lot 2 : GROS-ŒUVRE Requalification du plateau sportif extérieur (triple fronton pelote basque)	SOCIETE NOUVELLE JEAN NALLET	92 000,00	29/07/15
5398	RÉFECTION DU PLATELAGE DU PARC DE LA FEYSSINE	ID VERDE	128 544,00	05/08/15
5403	REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES AU CENTRE CULTUREL ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CCVA) DE VILLEURBANNE	ASTEN	84 286,07	05/08/15
5410	ÉCLAIRAGE FONCTIONNEL ET DE MISE EN VALEUR- TRÉMIE 2 / ECHANGEUR CROIX-LUIZET Lot 1: lavage-peinture	ASSADA	14 510,00	11/08/15

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5411	ÉCLAIRAGE FONCTIONNEL ET DE MISE EN VALEUR- TRÉMIE 2 / ECHANGEUR CROIX-LUIZET Lot 2: éclairage	AXIMUM	61 369,02	11/08/15
5419	Solution de contrôle du paiement dématérialisé du stationnement	Edicia	Tranche ferme: Mise en œuvre et formation: 3 450,00 Abo. annuel pour 16 terminaux: 2 864,00 Forfait licence et installations sur x terminaux sup.: tranche 1: 830,00 / tranche 2: 160,00 / tranche 3: 140,00 Abo. annuel pour 1 terminal supplémentaire: 179,00 Prestations à distance : 550,00 Prestation sur site: 950,00 Formations sup. à distance: 550,00 Formations sup. sur site: 950,00 Tranche conditionnelle: 4 200,00	17/08/15
5431	Réalisation d'un (ou plusieurs) documentaire(s) audiovisuel(s) sur le quartiers des Buers	TNSCOP	7 808,00	12/07/15
5432	Convention de sous-traitance - Partenariat artistique saison 2015-2016	BAAM PRODUCTIONS SAS	1 937,91	17/08/15
5436	Contrat de prestations entre la ville de Villeurbanne et les associations socio-éducatives dans le cadre de l'accueil périscolaire - Année 2014-2015 - Arts plastiques.	MJC VILLEURBANNE	3 600,00	31/07/15